

« La gouvernance pédagogique du système éducatif. »

Mots clefs : gouvernance, inspection, académie, recteur, enseignant, établissement

Pendant plus de 150 ans, les enseignants ont été soumis à une double hiérarchie. Au-delà de la hiérarchie administrative (Inspecteur d'Académie et recteur), à la fois centralisée et verticale, l'Inspection Générale de l'Education Nationale (**IGEN**) assurait la hiérarchie pédagogique contrôlant la totalité des contenus et de la pédagogie. Un inspecteur suivait quelques centaines de professeurs. L'inspection était parfaitement en phase avec l'école.

Cet équilibre a été bousculé par la massification des années **60**. La multiplication des élèves, des établissements et des professeurs nécessitait un nouveau dispositif : le corps des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (**IPR**) est apparu en **1964**. Dans un premier temps nommés et contrôlés par les **IGEN**, les **IPR** ont subi plusieurs évolutions :

- Les réformes de **1982** rendues nécessaires par un mouvement de contestation, ont mis en place des précautions telles qu'ensuite « les inspecteurs ont fait semblant d'inspecter et les enseignants de l'être »...
- Après la loi de **1989**, quand les **IPR** ont acquis un statut, l'inspection générale a définitivement renoncé aux inspections individuelles (sauf dans les CPGE) et a perdu le monopole de la conception des programmes. Depuis elle se consacre essentiellement aux évaluations des dispositifs, des innovations, des académies et au suivi des évaluations internationales.
- Les **IA-IPR** et les **IN** (Inspecteur de l'Education Nationale) ont été rattachés à l'autorité administrative (recteur, **DASEN** Directeur Académique des Services de l'Education Nationale). L'**IGEN** a perdu son bras armé.

L'évolution se poursuit à travers plusieurs axes :

- On cherche à améliorer les modalités de l'inspection individuelle pour la rendre plus efficace et on essaie d'utiliser les évaluations individuelles pour établir un état de l'école.
- Les **IPR** consacrent de moins en moins de temps aux inspections individuelles car ils sont sollicités par les recteurs pour de nombreuses autres tâches.
- Dans la nouvelle gouvernance des académies, l'administratif a désormais la prééminence sur le pédagogique. On est passé d'un système relativement centralisé à une organisation décentralisée.
- L'**IGEN** évalue les académies. Le rôle des inspecteurs territoriaux n'est pas stabilisé. Leurs missions varient beaucoup d'une académie à l'autre.

Ces changements ont entraîné dans l'inspection une crise d'identité et de positionnement. Pas moins de huit rapports ont attiré l'attention sur cette évolution.

A partir des innovations récentes en France et de l'évolution des autres systèmes européens, plusieurs axes apparaissent :

- La tendance est à l'évaluation des académies et des établissements, non à celle des personnels.
- Au niveau individuel, la tendance est à l'autoévaluation (ou à des systèmes comme « l'ami critique »).
- L'autorité pédagogique dans l'établissement doit appartenir au chef d'établissement. Aujourd'hui en France, les chefs d'établissement n'utilisent pas tous les pouvoirs qui lui sont donnés, car ils craignent les conflits avec leurs enseignants. Nombre d'entre eux considèrent que leur responsable pédagogique est le seul inspecteur... qui ne les connaît pas individuellement. S'il est vrai que la didactique particulière propre à chaque discipline peut poser problème, le chef d'établissement a la compétence nécessaire en pédagogie générale. Pour acquérir l'autorité nécessaire, le chef d'établissement devrait avoir seul la responsabilité de la notation de ses enseignants.

D'une façon générale, il apparaît que nous avons un système éducatif piloté à travers les carrières, mais pas d'organisation. Il n'est donc pas géré. Un choc externe est nécessaire, mais d'où peut-il venir ? Les milieux professionnels sont absents y compris dans les conseils d'administration des lycées « professionnels ». Les parents présents dans les conseils d'administration ne sont pas libres de leur parole, leurs enfants étant dans l'établissement.